

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021 à 18h00

Nombre de conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance :

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
M. Serge BACCOU			X	Arrivé à 18h08
M. Henri BEC	X			
M. Bruno BERRAH	X			
Mme Patricia BERTHOMIEU	X			
M. Thierry CALMEL		X		Représenté par M. Alain CARALP
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN	X			
Mme Patricia CATHALA		X		Représentée par M. Pierre CROS
M. Didier CAYLA			X	Arrivé à 18h35
Mme Valérie CHABOT		X		Représentée par M. Bruno BERRAH
Mme Marcelle COUDERC	X			
Mme Françoise CRASSOUS			X	
M. Pierre CROS	X			
M. Bruno DAMBLEMONT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN			X	Arrivée à 18h21
M. Frédéric FABRE	X			
M. Cédric GARCIA			X	
M. Bernard GUERRERE	X			
M. Jean-François GUIBBERT	X			
Mme Maryse LACOMBE			X	
Mme Catherine LIMORTÉ			X	
Mme Brigitte MATHE-MAURY	X			
M. Thierry MAURAT	X			
M. Michel PEPOZ		X		Représenté par Mme Mireille TORTES jusqu'à son arrivée à 18h35
M. Jean-Pierre PEREZ			X	Arrivé à 18h08
M. Serge PESCE	X			
Mme Nathalie PIQUES			X	Arrivée à 18h54
Mme Marlène PUCHE	X			
Mme Viviane ROUQUET-TAFANI	X			
M. Michel SANCHEZ		X		Représenté par Mme Martine SIGNOUREL
M. Christian SEGUY	X			
M. Robert SENAL	X			
Mme Martine SIGNOUREL	X			Désignée secrétaire de séance
Mme Brigitte SOULET		X		Représentée par M. Serge PESCE
Mme Mireille TORTES	X			
Mme Maryline TUCA		X		Représentée par Mme Marcelle COUDERC
M. Philippe VIDAL	X			
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	

P\* = présent(e), R\* = représenté(e), A\* = absent(e)

## **I. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président accueille les élus dans la salle du Temps Libre de la commune de Colombiers à 18h00. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

## **II. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Madame Martine SIGNOUREL (Maraussan) est nommée pour remplir ces fonctions et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

*18h08 - Arrivée de monsieur Serge BACCOU et de monsieur Jean-Pierre PEREZ.*

## **III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021**

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2021 est adopté à l'unanimité.

## **IV. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS**

### **Décision n° DP\_2021\_029 :**

Régie de recettes prolongée pour la perception de la taxe de séjour de La Domitienne – Avenant n°2 ;

### **Décision n° DP\_2021\_030 :**

Renouvellement de l'adhésion à l'association Partage – Signature de la convention de partenariat et versement de la cotisation pour l'année 2021 – Retire et remplace la décision n° DP\_2021\_020 du 6 mai 2021, pour un montant 4 986.60 € ;

### **Décision n° DP\_2021\_031 :**

Liste des décisions prises pour les marchés publics et les avenants du 5 mai au 10 juin 2021 ;

### **Décision n° DP\_2021\_032 :**

Signature d'un compromis de vente portant cession de la parcelle cadastrée B n°1008 à Colombiers avec monsieur Guilhem BERNA, pour un montant de 53 728 €HT ;

Les Conseillers communautaires en prennent acte.

## V. DÉLIBÉRATIONS

<b>1</b>	<b>Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Maraussan – Avenant n°1</b>	<b>21.098.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	23	Pour :	30
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve les termes de l'avenant n°1 au Contrat de Territoire Intercommunal avec la commune de Maraussan, notamment la prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2021,
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>2</b>	<b>Contrat de Territoire Intercommunal 2015-2020 entre la Communauté de communes La Domitienne et la commune de Maureilhan – Avenant n°1</b>	<b>21.099.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	23	Pour :	30
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve les termes de l'avenant n°1 au Contrat de Territoire Intercommunal avec la commune de Maureilhan, notamment la prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2021,
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>3</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau avec la commune de Colombiers – Avenant</b>	<b>21.100.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la commune de Colombiers ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>4</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement avec la commune de Colombiers – Avenant</b>	<b>21.101.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement de la commune de Colombiers ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>5</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau avec la commune de Lespignan – Avenant</b>	<b>21.102.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la commune de Lespignan ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>6</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement avec la commune de Lespignan – Avenant</b>	<b>21.103.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement de la commune de Lespignan ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>7</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau avec la commune de Maureilhan – Avenant</b>	<b>21.104.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la commune de Maureilhan ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>8</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement avec la commune de Maureilhan – Avenant</b>	<b>21.105.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement de la commune de Maureilhan ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>9</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau avec la commune de Montady - Avenant</b>	<b>21.106.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la commune de Montady ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>10</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement avec la commune de Montady - Avenant</b>	<b>21.107.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement de la commune de Montady ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>11</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau avec la commune de Nissan-Lez-Ensérune - Avenant</b>	<b>21.108.1</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la commune de Nissan Lez Ensérune ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>12</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement avec la commune de Nissan-Lez-Ensérune – Avenant</b>	<b>21.109.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement de la commune de Nissan Lez Ensérune ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>13</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau avec la commune de Vendres – Avenant</b>	<b>21.110.1</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la commune de Vendres ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>14</b>	<b>Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement avec la commune de Vendres – Avenant</b>	<b>21.111.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement de la commune de Vendres ;
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>15</b>	<b>Convention constitutive du groupement de commandes relatif à un marché de services pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.112.1</b>
-----------	---	-----------------

**18h21 – Arrivée de madame Géraldine ESCANDE-COLIN.**

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	24	Pour :	31
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- autorise la création d'un groupement de commandes pour l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises Innovosud entre la Communauté de communes La Domitienne et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée,
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise monsieur le Président à la signer.

<b>16</b>	<b>Plan d'actions relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.113.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	24	Pour :	31
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve le plan d'action relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour une période de 3 ans.

<b>17</b>	<b>Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.114.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	24	Pour :	31
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- décide que la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du CPF sera plafonnée de la façon suivante :
  - plafond par action de formation : 10 % du montant total de la formation ;
  - dans la limite d'un plafond de : 300 € par an et par agent ;
- décide que les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne seront pas pris en charge ;
- décide que les actions de formations suivantes seront prioritairement accordées au titre du CPF :
  - les actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
  - la validation des acquis de l'expérience ;
  - la préparation aux concours et examens ;
- décide qu'en cas d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans justificatif, l'agent devra rembourser les frais engagés.

<b>18</b>	<b>Tableau des effectifs – Mise à jour – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.115.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	24	Pour :	31
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil modifie le tableau des effectifs en créant et en supprimant des postes :

Création des postes suivants :

- deux attachés hors classe,
- un agent de maîtrise,
- trois adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe,
- un adjoint d'animation.

Suppression des postes suivants :

- deux attachés,
- un rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe,
- un rédacteur,
- un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un ingénieur,
- un technicien,
- un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

<b>19</b>	<b>Délocalisation temporaire des séances du Conseil communautaire</b>	<b>21.116.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	24	Pour :	31
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la délocalisation des prochaines séances du Conseil communautaire :

- du mois de septembre 2021 à la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady,
- du mois de octobre/novembre 2021 à la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan,
- du mois de décembre 2021 à la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune.

<b>20</b>	<b>Entreprise BERNA Guilhem – Cession foncière zone d'activités de Peyre Plantée à Colombiers – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.117.2</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	24	Pour :	31
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve la vente de la parcelle cadastrée section B n° 1008 sur la zone d'activités Peyre Plantée au profit de monsieur Berna et de son entreprise BERNA Guilhem, sur la base d'un prix de vente de cinquante-huit euros hors taxe le mètre carré (58 € HT / m<sup>2</sup>),
- autorise monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>21</b>	<b>Extension du parc d'activités Via Europa – Abrogation création ZAC 25/02/09 – Principe de la création du projet d'extension sur un nouveau périmètre opérationnel – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation en application de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme</b>	<b>21.118.2</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	24	Pour :	31
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- d'une part, abroge la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2009 qui avait créé la ZAC pour l'extension de Via Europa sur un périmètre de 43,5 ha qui ne peut plus aujourd'hui être un périmètre opérationnel,
- d'autre part, confirme le choix de recourir à la procédure de ZAC sur le périmètre plus réduit de 24 ha environ, calé sur le périmètre de la zone AU du PLU de la commune de Vendres dont la révision a été approuvée le 6 mars 2020.

<b>22</b>	<b>Candidature à l'appel à projet dans le cadre du programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) 2021-2027 – Partenariat avec la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.119.2</b>
-----------	---	-----------------

**18h35 – Arrivée de monsieur Didier CAYLA et de monsieur Michel PEPOZ (qui avait donné pouvoir à madame Mireille TORTES pour le début de la séance).**

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

**A l'unanimité, le Conseil :**

- valide le positionnement de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne comme structure porteuse de la candidature au « DLAL FEAMPA 2021-2027 » et du Groupement d'Acteurs Locaux pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA) comme exprimé dans l'appel à projet régional,
- donne un avis favorable au partenariat entre la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et la Communauté de communes La Domitienne à l'appel à projet « GAL FEAMPA 2021-2027 ».

<b>23</b>	<b>Augmentation du capital social de la SPL Territoire 34 – Approbation</b>	<b>21.120.2</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

**A l'unanimité, le Conseil :**

- approuve l'augmentation du capital social de la SPL Territoire 34,
- donne l'autorisation au représentant de la Communauté de communes La Domitienne de voter favorablement à l'assemblée générale extraordinaire sur cette décision d'augmentation de capital.

<b>24</b>	<b>Convention de partenariat créant le Fonds régional L'OCCAL – Avenant bilatéral n°2 entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.121.2</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat créant le Fonds régional L'OCCAL.
- alloue une enveloppe budgétaire supplémentaire de 40 000 euros pour la dotation au dispositif du Fonds régional L'OCCAL,

25	<b>Port Départemental Vendres en Domitienne « Le Chichoulet » - Présentation du rapport d'activité 2020</b>	<b>21.122.2</b>
----	---	-----------------

**18h50 - Sortie de monsieur Thierry MAURAT.**

Rapporteur : Jean-Pierre PEREZ.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	25	Pour :	31
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 concernant le service public pour la gestion et l'exploitation du Port départemental « Le Chichoulet »,
- charge monsieur le Président de transmettre ce rapport au Département de l'Hérault, autorité délégante.

26	<b>Candidature et déclaration de politique « Ports propres actifs en biodiversité » - Port départemental Le Chichoulet - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.123.2</b>
----	---	-----------------

**18h54 - Arrivée de madame Nathalie PIQUES.**

Rapporteur : Jean-Pierre PEREZ.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve la candidature et la déclaration de politique à la certification « Ports propres actifs en biodiversité » pour le port départemental Le Chichoulet,
- autorise la prise en charge du coût de la prestation d'audit à savoir 2 025€ HT (deux mille vingt-cinq euros) auquel il convient d'ajouter les frais de mission,
- autorise monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>27</b>	<b>Généralisation du tri à la source des biodéchets en Occitanie – Réponse à l'appel à projet de l'ADEME et de la Région Occitanie – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.124.3</b>
-----------	---	-----------------

**18h55 – Retour de monsieur Thierry MAURAT.**

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve de manière globale la réponse à l'appel à projet « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » lancé par l'ADEME et la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée, et le plan de financement présenté,
- autorise monsieur le Président à déposer le dossier de candidature.

<b>28</b>	<b>Étude des modalités d'exercice du volet défense contre la mer de la compétence GEMAPI – Convention de coopération pilotée par le syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) reconnu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.125.3</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve le projet de convention de coopération entre le SMVOL et les Communautés d'agglomération Hérault Méditerranée et Béziers Méditerranée et la Communauté de communes La Domitienne, dans le cadre de la compétence GEMAPI : « Défense contre la mer »,
- autorise monsieur le Président à signer cette convention de coopération et de prendre acte du projet de cahier des charges de l'étude.

<b>29</b>	<b>Société publique locale (SPL) Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) Occitanie – Adhésion, achat d'actions et désignation d'un représentant – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.126.3</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil décide d'organiser un scrutin public pour la désignation du représentant.

Après appel des candidatures, un seul candidat s'est déclaré : Serge PESCE.

**A l'unanimité**, le Conseil :

- adhère à la SPL AREC Occitanie et en approuve ses statuts et son règlement intérieur,
- acquiert 20 actions auprès de la Région Occitanie à la valeur nominale, soit au prix de 310€ (15.50€ l'action),
- désigne monsieur Serge PESCE comme représentant de la Communauté de communes La Domitienne.

<b>30</b>	<b>Convention chantier école d'entretien de zones humides avec le Lycée professionnel agricole Martin Luther King de Narbonne - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.127.3</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve la convention entre le Lycée professionnel agricole Martin Luther King et La Domitienne, pour la réalisation d'activités pédagogiques chantiers école d'entretien de zones humides,
- autorise monsieur le Président à la signer.

<b>31</b>	<b>Convention d'occupation temporaire d'usage cynégétique durable - Site de la Basse plaine de l'Aude n° 34-289 - Commune de Vendres - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.128.3</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	27	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	1

S'abstient : madame Brigitte MATHE-MAURY.

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil :

- approuve la convention de gestion cynégétique durable du site de la Basse Plaine de l'Aude n° 34-289 - Commune de Vendres, entre le Conservatoire du littoral, La société des chasseurs de Vendres et La Domitienne
- autorise monsieur le Président à la signer.

<b>32</b>	<b>Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) - Présentation du rapport annuel 2019</b>	<b>21.129.4</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil prend acte du rapport annuel 2019 de la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA).

<b>33</b>	<b>Programme d'actions 2021 du guichet Rénov'Occitanie - Convention de fonctionnement spécifique entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.130.4</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve la convention de fonctionnement spécifique entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne relative au programme d'actions 2021 du Guichet Rénov'Occitanie,
- autorise monsieur le Président à la signer.

<b>34</b>	<b>Convention opérationnelle « Centre » entre l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, la commune de Maureilhan et La Domitienne - Avenant n°1 - Approbation et Autorisation de signature</b>	<b>21.131.4</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve l'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Centre » entre la commune de Maureilhan, la Communauté de communes La Domitienne et l'EPF d'Occitanie,
- autorise monsieur le Président à le signer.

<b>35</b>	<b>Convention de mise à disposition d'un espace pour la ludothèque intercommunale dans la médiathèque de Colombiers - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>21.132.4</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CASTAN.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	33
Présents :	27	Pour :	33
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	4	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve la convention de partenariat entre la commune de Colombiers et la Communauté de communes La Domitienne pour la mise à disposition des locaux au profit de la ludothèque intercommunale,
- autorise monsieur le Président à la signer.

#### **VI. FIN DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19h16.

#### **VII. MISE À DISPOSITION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu est publié sur le site internet de La Domitienne. Il est également consultable au siège de la Communauté de communes.

**Vu le Président de la Communauté de communes La Domitienne,**

Compte-rendu dressé le 7 juillet 2021,

Le Président,

Alain CARALP

